VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

2525 RUE BIENVILLE,

ENTRE ROCHEBLAVE ET DORGENOIS.

Mme Magdelina Dietrich vs Mme Margaret Gry et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A. No 97-251.

Il sera vendu à l'enchère publique MARDI [illegible] décembre 19[illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 octobre 1911 et signé le 6 novembre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situés dans le Second District de cette ville désignés par les numéros six et sept dans le carré No 329, borné par les rues Bienville, Rocheblave, Dorgenois et Conti, commençant à cent cinquante deux pieds neuf pouces du coin des rues Bienville et Rocheblave et mesurant ensemble cinquante pieds (50) de façade rue Bienville sur cent cinquante (150) pieds cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout conformément à un certificat d'arpentage fait par Hy L. Zander, ingénieur et voyer, daté du 23 décembre 1904, annexé à un acte passé par devant C. C. Friedrichs, notaire, le 27 mars 1905, lesdits terrains sont désignés sous les sept et sept composés de parties des premiers terrains six et sept ci-dessus et apparaissant sur ledit plan.

Un certain morceau ou parcelle de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent et toutes autres appartenances qui y trouve et fait partie de la propriété situé dans le même district et carré comme la propriété ci-dessus décrite étant les arrières portions des premiers terrains vingt et vingt-et-un dans ledit carré aboutissant aux terrains six et sept ci-dessus et s'étendant à la ligne de division des terrains premier sept et huit ladite portion de terre mesurant à partir d'un point sur la ligne de division du terrain numéro six le plus près de la rue Rocheblave et s'étendant vers la rue Dorgenois cinquante-sept (57) pieds dix (10) pouces et onze lignes (.3) jusqu'à un point sur la ligne divisant les premiers terrains sept et huit par une profondeur de trente-cinq (35) pieds cinq (5) pouces entre lignes parallèles ladite portion de terre étant aussi indiquée sur ledit plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 2525 rue Bienville à distance sous un moins de trente pieds, six chambres très bien tapissées, ouvrant sur un vaste corridor avec gaz et toute la tuyauterie gaz, trois chambres, deux cuisines, chambre à bain et office ouvrant sur le corridor et une galerie; la maison est construite de façon à donner accès à chacune des chambres du corridor sans gêner, toute de façade et de côté aussi des allées de pas, trois citernes.

Conditions—Comptant à l'acquéreur devant payer les taxes de 1911 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication entre les mains du soussigné.

L'acte de vente portevant F. J. Dreyous, notaire aux frais de l'acquéreur.

H. D. Danziger, avocat pour la demande[illegible]

F. B. Thomas et W. H. Pascoe, avocats pour la défe[illegible]

19 nov—10 12 19 26—déc 3 10 12

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

2033 rue Fern

Entre les rues Paris et Spence.

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brooks.

No 98-270—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un intérêt indivis de deux tiers dans et à deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent dans le Premier District de cette ville et connues comme lots Nos 10 et 11 de l'Ilet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D. Hémécourt et Bandin, et mesurant chacun 24 pieds, 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 100 pieds de profondeur étant aussi désignés par les Nos 531 533 rue S. Cortez.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet 736, connus comme lots 6 et 7, borné par les rues Cortez, Scott, D. Hémécourt et Bandin, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les Nos 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 712 borné par les rues Télémachus, Gamon, Bandin et Banks, désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Télémachus, sur une profondeur de 138 pieds, 6 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémachus.

4. Un lot d'effets en billets, meubles, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété immobilière, 1/3 on plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SPLENDIDE GENRE D'AFFAIRES

Ensemble avec les

Bâtisses en boîte à deux étages.

Nos 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.

Entre les rues Calliope et Gaiennie.

Connues sous le nom de Hinderer Iron Works

Annexe

La maison de résidence en briques à deux étages No 1127 rue Gaiennie,

Entre les rues Camp et Magazine.

Succession de C. A. Frederick Hinderer.

No 98-061—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI, 12 DECEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 31 octobre 1911, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les Affaires de la Hinderer Iron Works le stock en main à la date de la vente exclusivement des comptes courants et des billets à recevoir ensemble avec la Propriété Première qui est décrite ainsi:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Calliope et Gaiennie désigné par le No 4 sur un plan de D. Hemecourt, voyer, daté de 19 janvier 1867, déposé en l'étude de Felix Grima, ancien notaire, une copie certifiée du plan est annexée à un inventaire de la propriété appartenant à la succession de John L. Riddell, faite par ledit Grima notaire le 24 décembre 1896, ledit terrain mesurant, au plot américain, conformément audit plan, 26 pieds 7 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles, ensuite:

Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré désigné par le No 3 sur lesdits plan et copie du terrain, mesurant, mesure américaine, conformément aux dits plan et copie 25 pieds, 7 pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de une allée de 6 pieds de large, s'ouvrant sur Calliope, les bâtisses et améliorations sur les susdits terrains sont connues comme les Nos 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.

2. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations désignés par les Nos 1127 rue Gaiennie situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Gaiennie (anciennement Bartholomew ou Choi) et Calliope (anciennement Duplantier), rues désignées par la lettre A, sur un plan annexé à un acte pardevant E. Bouny, ancien notaire, le 28 juillet 1857 et mesurant 42 pieds, 7 pouces de façade rue Gaiennie sur 153 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, vendus sujet à un bail qui n'y rat acte, expirant le 30 septembre 1912.

Conditions—1/3 en plus comptant au gré de l'acquéreur, et si la propriété n'est pas vendue pour du comptant, la partie à crédit du prix d'achat devra être représentée par une hypothèque et lien de vendeur, billet portant 7 pour cent par an d'intérêt les actes de vente comprenant les clauses de sécurité usuelles relatives à l'assurance, aux honoraires d'avocat contenues dans l'acte de vente en Louisiane; les taxes de l'année 1911 devant être assumées par les acquéreurs, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles A. Schneidau, notaire aux frais des acquéreurs.

Frank N. Butler avocat.

11 nov—11 12 19 26—déc 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double en Briques et le bâtiment en briques adjacent, 1124, 1126 et 1132 rue Quartier.

Entre les rues Rempart et St Claude.

Paul Chartier vs Nicola Loiacono.

No 98-168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet. MARDI le 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 novembre 1911, et signé le 17 novembre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, Rempart St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant en mesure américaine 76 pieds 1 pouce de face à la rue Quartier sur une profondeur de 35 pieds 1 pouce sur le côté nord-ouest le plus près de la rue St-Claude, et 39 pieds 4 pouces sur le côté sud-est, et 70 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 1124-1126 et 1132 rue Quartier les mesures sont d'après un certificat de Bourgeron annexé à un acte du 30 mars 1839, pardevant Théodore Tureaud, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Au plus haut encérisseur pour du comptant, et l'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'État pour l'année 1911 et payer pour tous certificats nécessaires, 10 pour cent de dépôt chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Rosel, Roger Meunier, Daniel J. Murphy, avocats.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 19

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98 844—Division D—Attendu que la Commercial-Germania Trust & Savings Bank a présenté une petition à la Cour affirmant d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu James Dillon décédé intestat, ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Merrick Lewis, Gerstle & Schwartz, avocats.

2 déc—2 7 12

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut encérisseur sans limite ou réserve. Le Cottage Double et Bâtisse de Magasin 2727-29-2733 rue Première encoignure de la rue Clara, ilet des rues Magnolia et Philip. Le Cottage comprenant 3 chambres de chaque côté et la Bâtisse du Magasin comprenant environ 3 chambres sur deux terrains 61 pieds de face sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. A Kenn JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi.

Conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911 et du jugement rendu le 13 octobre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de Mme Kate E. Barker vs Kate et Irma Morton No 96 657 du rôle et de ladite Cour, je procéderai de vente à la propriété ci-après décrite à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi JEUDI 7 décembre 1911.

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, attaches et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet connu par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux sur un certificat d'arpentage dressé par W. D. Eam député voyer de ville en septembre 1910 d'après lequel lesdits lots sont contigus formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles, le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses et actes de sécurité contenues dans les actes de vente qui devront être aux frais de l'acquéreur pardevant Edward B. Ellis notaire, les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec I. B. Rennyson, encanteur.

Geo. J. Unterreiner, avocat pour la demanderesse.

Martin H. Manion, avocat pour la défenderesse.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

VENTE JUDICIAIRE

Un certain propriété de cours du Sixième District ainsi qu'il est sans limite ou réserve. A l'encan JEUDI le 14 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne à midi. Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division D Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A absent en congé daté du 2 octobre 1911, dans l'affaire de Mme Emma Matthews vs son époux No 97 947 Cour Civile de District, Division A je procéderai de vente à l'enchère publique au plus haut et dernier enchérisseur la propriété ci-après décrite à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 14 décembre 1911 à midi.

1. Un magnifique cottage élevé de terre surélevé soubassement, 800 avenue Louisiana encoignure de la rue Annonciation, ilet des rues Lasaire et Delaisle comprenant 6 chambres, vestibule, chambre à bain ayant connexion d'eau et d'égout, office dans le soubassement cave gaz et lumière électrique, sur un grand terrain mesurant 82 pieds 3 pouces 1 ligne de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 124 pieds entre lignes parallèles.

2. Un joli cottage double 416-18 rue Neuvième entre les rues St. Thomas et Tchoupitoulas, ilet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres de chaque côté, retire de la banquette ayant gaie et sur le devant grand terrain 33 pieds, 6 pouces de face sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un joli cottage simple ayant un grand passage pour voiture, 420 rue Neuvième entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, ilet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres, sur un terrain 24 pieds 6 pouces de face sur 115 pieds, entre lignes parallèles.

4. Une maison triple, 22-24-28 rue Toledano entre Laurel et Annonciation, ilet de l'avenue Louisiana, chaque maison ayant 4 chambres sur deux grands terrains de 60 pieds de face par 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5. Un splendide terrain pour bâtir, avenue Louisiana, à côté du coin de la rue Annonciation, ilet Chippewa et Delaunais, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en paiements égaux en un et deux ans de la date de l'acte de vente, sur billets de l'acquéreur avec toutes les clauses de sécurité, portant intérêt de 7 0/0 par an. Les taxes de 1911 devant être payées par les propriétaires. Les actes de vente pardevant Edward B. Ellis, notaire, aux frais des acquéreurs et 10 0/0 de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

Ansley, Graham & Ansley, avocats pour le défendeur.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Annie L. Claverie Holt, No 97 163—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A. A l'Encan, JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi. Cottage double, confortable, 724-36 rue Troisième entre les rues Chippewa et Annonciation, l'ilet quatrième, faisant face à la place Clay, comprenant 5 chambres de chaque côté, ayant chambres finies dans la mansarde, retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant, grand terrain 38 pieds, 9 pouces de face sur 94 pieds 3 pouces en profondeur.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la Succession de Mme Annie La Claverie Holt No 97 163, je procéderai de vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 décembre 1911, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. F. Brown, voyer, le 18me jour de juin 1876, annexé à un acte de vente exécuté pardevant Jas Fahey, ancien notaire en cette ville, le 2me jour d'octobre 1876, et mesurant d'après ledit plan trente-huit (38) pieds six (6) pouces de face à la rue Troisième, la même mesure dans le fond, quatre-vingt-quatorze (94) pieds trois (3) pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No six, et quatre-vingt-quatorze (94) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No huit.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité et stipulations. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes de l'année 1911, et l'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

MM. Titche & Rogers, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Ellen Bujurin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 98 124 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par James J. Woulfe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

2 déc—2 7 11

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI le 6 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Mme Elizabeth Cousley, No 97,856, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé et étendant étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, White et Franklin, connu et désigné par le lot A sur un devis de Geo. H. Theard, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Cousley et al à Chirlo et M. Sarina passé pardevant Prosper Aldy, notaire, gré, dans et pour la paroisse d'Orléans date du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Magnolia et White et mesurant d'après ledit devis trente sept pieds deux pouces de face à la rue Magnolia sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui s'améliore.

Troisième Ward.

Encoignure des rues Banks et Dorgenois.

Succession de Mme Margaret Quinn

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—No 97 356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, désigné comme lot No 18 de l'ilet No 579, sur un plan dressé par A. Q. Hémecourt voyer le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville, par un acte daté du 10 octobre 1853 et par le même numéro sur une copie du plan dressé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1871, et annexé à un acte passé dans le bureau du dit P. C. Cuvillier, notaire, le 26 mars 1871, ledit lot formant l'encoignure des rues Banks et Dorgenois et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Banks sur cent huit pieds de profondeur en façade à la rue Dorgenois.

Étant la même propriété qui a été acquise par ladite défunte par acte de partage entre elle et ses cohéritiers d'après un acte pardevant George W. Flynn, notaire, en date du 10 mars 1903, enregistré dans le Bureau des Transferts 191, folio 218 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse simple en bois à un étage, No 342 rue Dorgenois, coin Banks, et le cottage simple en bois à un étage No 330 rue Dorgenois.

La rue Banks est pavée, près des lignes de cars et dans une section qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence simple en bois

A DEUX ÉTAGES.

Avec Mansard.

No 836 RUE CHEROKEE.

Succession de John C. Wickliffe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 98,431.

PAR KERNAGHAN & CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, désigné comme lot No 18 de l'ilet No 579, sur un plan dressé par A. Q. Hémecourt voyer le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville, par un acte daté du 10 octobre 1853 et par le même numéro sur une copie du plan dressé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1871, et annexé à un acte passé dans le bureau du dit P. C. Cuvillier, notaire, le 26 mars 1871, ledit lot formant l'encoignure des rues Banks et Dorgenois et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Banks sur cent huit pieds de profondeur en façade à la rue Dorgenois.

Étant la même propriété qui a été acquise par ladite défunte par acte de partage entre elle et ses cohéritiers d'après un acte pardevant George W. Flynn, notaire, en date du 10 mars 1903, enregistré dans le Bureau des Transferts 191, folio 218 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse simple en bois à un étage, No 342 rue Dorgenois, coin Banks, et le cottage simple en bois à un étage No 330 rue Dorgenois.

La rue Banks est pavée, près des lignes de cars et dans une section qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Einstein Bros Co. versus Demun and Vidaillet Indv. and in-solido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 50,078 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'encherre publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 2 décembre 1911, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite à savoir: Un grand coffre-fort en fer, une vitrine en verre, un Roll Top Desk, un comptoir de buvette, un lot de bouteilles vides, un lot de vin en bouteilles, un Buggy et harnais, un coffre avec portes en treillis, licences de ville et d'État de 1911, et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—O. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—E. M. Stafford, avocat pour la demanderesse.

28 nov—28—déc 3 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de C. Irwin Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 93 066 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alphonse D. Denis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier. —Carroll, Herderson & Carroll, avocats.

30 nov—30—déc 4 9

VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides

AVENUE GENTILLY

UNE OCCASION RARE

"Lund Tract"

Six (6) Arpents de Face, Sept (7) Arpents de Largeur dans le Fond, Vingt (20) Arpents de Profondeur.

120 Arpents ou à peu près 100 Acres Américains.

La Plus Haute Terre de la Ville, Entourée, et la Meilleure Etendue pour Développement, à Petite Distance de Lignes de Chars.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—Bureau No 604 Place Commerciale — en vertu d'un ordre rendu par W. F. Backman, juge de la 13me Cour Judiciaire Paroisse Rapides, 21 octobre 1911, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée Isabella Lund, exécutrice testamentaire par Charles Roth, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique JEUDI le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé et étendant étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, White et Franklin, connu et désigné par le lot A sur un devis de Geo. H. Theard, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Cousley et al à Chirlo et M. Sarina passé pardevant Prosper Aldy, notaire, gré, dans et pour la paroisse d'Orléans date du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Magnolia et White et mesurant d'après ledit devis trente sept pieds deux pouces de face à la rue Magnolia sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—Bureau No 604 Place Commerciale — en vertu d'un ordre rendu par W. F. Backman, juge de la 13me Cour Judiciaire Paroisse Rapides, 21 octobre 1911, dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée Isabella Lund, exécutrice testamentaire par Charles Roth, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique JEUDI le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé et étendant étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, White et Franklin, connu et désigné par le lot A sur un devis de Geo. H. Theard, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Cousley et al à Chirlo et M. Sarina passé pardevant Prosper Aldy, notaire, gré, dans et pour la paroisse d'Orléans date du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Magnolia et White et mesurant d'après ledit devis trente sept pieds deux pouces de face à la rue Magnolia sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 6

Tracy peut avoir contre la ville de la Nouvelle Orléans pour appropriation illégale par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendue de terre pour former un canal à travers et pour dommages à ladite propriété résultant de ladite exécution.

La propriété ci-dessus devra être vendue sujette à la dédication de la ville de la Nouvelle-Orléans d'une certaine étendue faisant face au Chemin Gentilly laquelle étendue est conforme aux lignes posées par l'Ingénieur Civil et est faite dans le but d'élargir le Chemin de Gentilly.

Conditions—Pas moins de vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 (13,100) ($23,333.33 1/3) dollars comptant, la balance à l'option de l'acquéreur, au comptant, ou en montants égaux à un, deux, trois et quatre ans, avec intérêt payable annuellement à huit (8) pour cent. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1911. Et conformément aux termes d'après l'ordre de cour comme suit:

Pour du comptant pour pas moins de deux tiers de l'évaluation de la propriété étant vingt trois mille, trois cent trente trois et 33 1/3 [illegible] ($23,333.33 1/3) dollars laquelle reste devant assumer toutes les taxes de 1911 et pour la balance s'il y en a excédant l'enchère devant être payée comptant à l'option de l'acquéreur en deux, trois et quatre ans de la vente portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an devant être représenté par billets de l'acquéreur et garantis par hypothèques successives sur la propriété vendue, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des